



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 A 20 H

Convocation : 21 septembre 2021

Étaient présents : DREZET Philippe, CORDIER Davy, JACQUET PIERROULET Emma, HENRIET Lionel, JOUILLE Jean-Marie, MERCET Cyril, PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy, RATTE Olivier.

Absent non excusé : JOUSSE Anthony

Quorum : 9 présents sur 10, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de secrétaire : CORDIER Davy.

Ordre du jour :

- Bilan de fonctionnement interne année 1,
 - Spectacle de Noël des enfants,
 - Projet de contrat Etat – ONF 2021 – 2025,
- Validation des devis de raccordement ENEDIS pour les parcelles,
 - Inventaire des chemins ruraux par le géomètre,
- Actualisation du devis JACQUET pour la viabilisation des parcelles
 - Informations et questions diverses.

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

BILAN DE FONCTIONNEMENT INTERNE ANNEE 1 :

Reporté au prochain conseil.

SPECTACLE DE NOEL DES ENFANTS :

La Commission Festivité se rapprochera des Parents pour penser et imaginer cette fête. Les conditions sanitaires actuelles induiront peut-être à une modification de cette festivité pour les enfants

PROJET DE CONTRAT ETAT – ONF 2021 – 2025 :

Madame le Maire expose que le gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an.* »

- CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;

EXIGE la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;

DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

DEMANDE un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

AUTORISE la Maire à signer tout document afférent.

VALIDATION DES DEVIS DE RACCORDEMENT ENEDIS POUR LES PARCELLES :

Monsieur le premier Adjoint présente les deux devis réalisés par ENEDIS relatifs au raccordement des deux parcelles. Le raccordement s'élève à 1 041.00 € H.T. par parcelle.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à signer les devis.

DEMANDE D'UN DEVIS COMPLEMENTAIRE A L'ENTREPRISE JACQUET TP POUR L'AMENAGEMENT D'UN ABRI BUS ET PROLONGEMENT DU TROTTOIR :

Monsieur DREZET Philippe présente le nouveau devis relatif à ces travaux. Il inclut l'aménagement de la fontaine en abribus, une sécurisation du ramassage scolaire ainsi que la réalisation d'un trottoir jusqu'à chez M. MAIRE Jean-Claude. Le montant de ces travaux avec la viabilisation des parcelles s'élève à 59 105.60 € H.T. Une demande de subvention sera adressée auprès du Département au titre des aménagements de sécurité.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis de l'entreprise JACQUET TP de Ville du Pont qui s'élève à 59 105.60 € H.T.
SOLLICITE l'aide du Département.

INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX PAR LE GEOMETRE :

Madame la Maire informe les Conseillers que le classement de la voirie communale a été réalisé en 2012 ainsi que le classement des parkings de la mairie en 2019.

Le dernier inventaire des chemins ruraux date de 1959 et par conséquent il serait souhaitable d'actualiser celui-ci.

Madame le Maire informe les Conseillers des devis reçus par le géomètre Mme BETTINELLI-GRAPPE de Morteau.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte dans un premier temps une réunion d'informations à ce sujet avec le géomètre.

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame la Maire informe les Conseillers que l'Association Le Haut Saugeais blanc a adressé un courrier demandant l'aménagement d'un passage dans la haie au niveau de la loge ainsi que l'aval de la commune pour casser deux têtes de roche gênantes sur une piste de ski et un parking. Il est demandé également de poursuivre le déneigement du champ de part et d'autre de la route entre les deux passages canadiens afin d'accueillir du stationnement supplémentaire comme l'an passé.

Le Conseil émet un avis favorable de principe.

L'animation « Le Jour de la Nuit » du samedi 9 octobre 2021 impliquera une affluence de public. La Commune se charge de la sécurisation de la manifestation en coordination avec les Associations. La circulation dans le hameau du Mont d'Hauterive risque d'être perturbée le temps de cette soirée, voire déviée sauf pour les riverains.

Un poteau bois défectueux est identifié vers le Château, Madame la Maire poursuit les réclamations auprès des organismes pour les problématiques à ce sujet.

Fauchage tardif : Après une année d'expérimentation, des points à améliorer feront l'objet d'un bilan par la commission environnement.

Les questions concernant la tournée de bus du midi pour les enfants scolarisés à La Longeville, nous invitons les administrés à s'adresser au Syndicat de Pays de Montbenoit.

La séance est levée à 23 h

La Maire,



Emma JACQUET PIERROULET